

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
 J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
 É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
 S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
 M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
 A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
 A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
 P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (1) : E. AUDEBERT

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Tarifs de prestations – à compter de l'année scolaire 2017/2018 :

- **Restauration scolaire – Accueil sur la pause méridienne**
- **Accueil périscolaire**
- **Restauration U.P.C. (Unité de Production Culinaire)**
- **Repas au Foyer-Soleil et au restaurant des Services techniques**

Chaque année, les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la restauration U.P.C. (Unité de Production Culinaire) , des repas au Foyer-Soleil et au restaurant des services techniques sont actualisés en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie.

Il convient donc de délibérer sur le niveau de ces tarifs à compter de l'année scolaire 2017/2018.

* * * * *

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du 7 avril 2016 relative aux tarifs de prestations pour l'année scolaire 2016/2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation - décembre 2016 = +0,6%),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, à compter de l'année scolaire 2017/2018, les tarifs de la manière suivante ;
- de ramener les tarifs de la pause méridienne avec panier repas à un seul tarif correspondant à la tranche de QF la plus basse,

REPAS ENFANTS – ACCUEIL SUR LA PAUSE MERIDIENNE

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017		ANNEE SCOLAIRE 2017/2018	
	Enfants faisant l'objet		Enfants faisant l'objet

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°23

page 2/3

QUOTIENT	TARIFS	d'une pathologie alimentaire	QUOTIENT	TARIFS	d'une pathologie alimentaire (panier repas)
Q <= 130€	0,38 €	0,38 €	Q <= 131€	0,38 €	0,38 €
131€ <=Q<= 197€	0,81 €	0,38 €	132€ <=Q<= 198€	0,81 €	
198€ <=Q<= 263€	1,55 €	0,81 €	199€ <=Q<= 265€	1,56 €	
264€ <=Q<= 329€	2,17 €	1,55 €	266€ <=Q<= 331€	2,18 €	
330€ <=Q<= 395€	2,84 €	2,17 €	332€ <=Q<= 397€	2,86 €	
Q> 395€ (Plein tarif)	3,56 €	2,84 €	Q> 397€ (Plein tarif)	3,58 €	

	Pour mémoire, 2016/2017	Année 2017/2018
Repas adultes Animateurs Midi 2 * Enseignants * Agents municipaux (titulaires et contractuels)	4,51€ 2,28€	4,54€ 2,29€
Repas adultes Enseignants ou intervenants extérieurs dans les écoles	5,45 €	5,48 €
Personnels des trois collectivités : commune de Châtellerault, CCAS et CAPC (prenant à titre exceptionnel les repas dans les restaurants scolaires)	4,46€	4,49 €

– et d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5250.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017					ANNEE SCOLAIRE 2017/2018				
QUOTIENT	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducatif élémentaire	QUOTIENT	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducatif élémentaire
Q > 395 €	1,89 €	0,70 €	1,19 €	0,70 €	Q > 397 €	1,90 €	0,70 €	1,20 €	0,70 €
QF <= 395 €	1,32 €	0,50 €	0,82 €	0,50 €	QF <= 397 €	1,33 €	0,50 €	0,83 €	0,50 €

- de valider le calcul du quotient familial joint en annexe,
- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255 .12/7067/5230.

RESTAURATION U.P.C.

Nature des prestations	Année scolaire 2016/2017 pour mémoire	Année scolaire 2017/2018
Casse-croute ou petit déjeuner	0,76 €	0,76 €
Goûter	0,51 €	0,51 €
Repas scolaires – enfants / adultes	3,01 € / 4,61 €	3,03 € / 4,64 €
Repas accueil de loisirs – enfants / adultes	3,56 € / 4,51 €	3,58 € / 4,54 €

Buffet	10,07 €	10,13 €
Repas plateau	5,43 €	5,46 €
Repas froid	16,01 €	16,11 €
Repas chaud	25,08 €	25,23 €

– d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

FOYER-SOLEIL ET RESTAURANT DU C.T.M.

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT DU C.T.M.	Année scolaire 2016/2017 pour mémoire	Année scolaire 2017/2018
		(arrondi supérieur)
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus	4,46 €	4,50 €
Personnel des autres administrations et extérieurs	8,02 €	8,10 €
Café, thé, infusion	0,55 €	0,55 €
Repas avec vin	4,96 €	5,00 €

– d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020 .32/7081/5260.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie. le **12 AVR. 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER